

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021**

**Séance du 21 avril 2021**

**CD20210421\_11**  
**id. 5630**

*Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 10.*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Sont représenté(s) :*

*Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE**

**BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2021 du restaurant universitaire, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à 521 601,73 €.

Le détail des diverses opérations se trouve ci-dessous.

**A - DÉPENSES**

- SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles

Compte 2051 Concessions et droits similaires..... 500 €

CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles

Compte 2157 Matériel et outillage technique..... 2 000 €

Compte 21838 Autre matériel informatique..... 500 €

Compte 21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire 2 500 €

Compte 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers..... 300 €

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles..... 6 532,36 €

Sous-total des dépenses du chapitre 21..... 11 832,36 €

Restes à réaliser 21841 Mobilier..... 915,93 €

Restes à réaliser 2157 Autres bâtiments publics ..... 1 706,33 €

Sous-total des restes à réaliser ..... 2 622,26 €

**TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 14 954,62 €**

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 Charges à caractère général

Compte 60 Achats et variation des stocks

Compte 60612	Énergie - électricité.....	20 000 €
Compte 60623	Alimentation.....	160 000 €
Comptes 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement.....	11 000 €
Compte 6064	Fournitures administratives.....	600 €
Compte 60668	Autres produits pharmaceutiques.....	50 €

Compte 61 Services extérieurs

Compte 611	Contrats de prestations de services.....	3 500 €
Compte 6135	Locations mobilières.....	900 €
Comptes 615	Entretien et réparations.....	29 000 €

Compte 62 Autres services extérieurs

Compte 62261	Honoraires médicaux et paramédicaux.....	3 500 €
Compte 6261	Frais d'affranchissement.....	50 €
Comptes 627	Services bancaires et assimilés.....	1 200 €
Comptes 628	Divers.....	12 850 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	<hr/> 242 650 €

CHAPITRE 012 Dépenses afférentes au personnel

Compte 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement.....	33 000 €
Comptes 63	Impôts, taxes et versements assimilés.....	2 700 €
Comptes 64	Charges de personnel.....	227 300 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	<hr/> 263 000 €

**CHAPITRE 65** Autres charges de gestion courante

Compte 6588	Autres charges.....	287,11 €
Compte 65888	Régularisation TVA / PAS).....	10 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 65.....	297,11 €

**CHAPITRE 67** Charges exceptionnelles

Compte 6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés.....	100 €
Compte 678	Autres charges exceptionnelles.....	600 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 67.....	700 €

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.. 506 647,11 €**

**TOTAL DES DEPENSES..... 521 601,73 €**

**B - RECETTES**

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001	Résultat d'investissement 2020 reporté.....	11 854,62 €
------------	---	-------------

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT..... 11 854,62 €**

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002	Résultat de fonctionnement 2020 reporté.....	50 080,11 €
------------	--	-------------

**CHAPITRE 70** Produits des services, du domaine et ventes diverses

Compte 703230	Redevance d'occupation du domaine public départemental .....	1 500 €
---------------	--	---------

Comptes 7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement .....	178 500 €
	Sous-total des recettes du chapitre 70.....	180 000 €
<b><u>CHAPITRE 74</u></b> <u>Dotations et participations</u>		
Comptes 74718	État.....	16 150 €
Compte 7473	Département.....	248 857 €
Compte 74730	Département - participation repas (PIM).....	12 000 €
Compte 7475	Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics.....	260 €
Compte 74788	Autres organismes.....	900 €
	Sous-total des recettes du chapitre 74.....	278 167€
<b><u>CHAPITRE 75</u></b> <u>Autres produits de gestion courante</u>		
Compte 7588	Autres produits divers de gestion courante.....	1 500 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</b>		<b>509 747,11 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES.....</b>		<b>521 601,73 €</b>

Il est rappelé que le budget du restaurant universitaire est assujéti partiellement à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, il n'est plus éligible au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée : un coefficient de déduction de la TVA est défini chaque année, proportionnellement au nombre de repas pris par les personnes relevant de la filière enseignante (non assujéti) par rapport aux autres utilisateurs assujétis de ce service (agents du Département, personnel extérieur, ....).

En 2020, le coefficient provisoire était de 46 % et le définitif de 47 %. Pour 2021, le coefficient provisoire est fixé à 51 % et sera réajusté en fin d'exercice.

Concernant les dépenses d'investissement, il est prévu de poursuivre le renouvellement du mobilier.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre prévue à hauteur de 248 857 € sera réajustée en fonction de la consommation des crédits en fin d'exercice (à titre d'information, la subvention 2020 s'élevait à 300 000 €).

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve tel que susvisé le budget primitif 2021 du restaurant universitaire qui s'équilibre en mouvements réels à 521 601,73 € ;
- Approuve le principe du versement d'une subvention à hauteur de 248 857 € maximum, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC